Solidaires Finances Publiques 62
SYNDICAT NATIONAL
Section du Pas-de-Calais

Numero 23
septembre 2023

LE P'TIT SOLIS

LE JOURNAL DE LA SECTION QUI VA AU CHARBON !

ÉDITO :

Bonne rentrée !

Les vacances sont terminées pour la plupart d'entre nous, d'autres prendront leurs congés en septembre mais la rentrée est là.

Après un temps maussade cet été, Solidaires Finances Publiques 62 souhaite à chacune et chacun une bonne reprise.

Pour celles et ceux qui arrivent dans le département (bien que pour certaines et certains, l'affectation ne soit pas idéale) et pour les collègues qui changent de service (bien que pour certaines et certains, la mutation soit due à une restructuration ou une suppression), Solidaires Finances Publiques 62 vous souhaite une bonne installation.

Pour les autres collègues, nous vous souhaitons une reprise harmonieuse ainsi qu'une ambiance de travail basée sur le collectif, l'écoute et l'entraide.

Nous avons beaucoup de souhaits concernant nos missions, nos structures, nos emplois et comme nous l'avons dit lors de notre dernière assemblée générale : il ne faut jamais hésiter à râler.

Parce que nous le valons bien !

Parce que nous valons plus qu'un NRP qui a massacré nos structures (feues les dernières trésoreries du 62 avec la création du dernier SGC à St-Pol ce 1er septembre).

Parce que nous valons plus qu'une hausse du point d'indice à 1,5 %.

Parce que nous valons plus qu'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle.

Parce que nous valons plus qu'un COM (cadre d'objectifs et de moyens) qui est le résultat d'une consultation faussée.

Parce que nous valons plus qu'un service public qui se délite.

Parce que nous valons plus, nous attendons des mesures concrètes dès septembre, suite à l'enquête CHSCT après le drame de Bullecourt.

Parce que nous valons plus que ce fiasco engendré par GMBI.

Parce que nous, agentes et agents des Finances Publiques, nous valons plus, nous continuerons à râler et à nous battre pour une vraie reconnaissance !

Le Diseux...

- Retour sur l'AG
- Parlons conditions de travail
-Quelles étoiles pour le SIP de demain ?
- Prime pouvoir d'achat : qui, quoi, comment ?
- Le coup d'pioche : GMBI
- Liste d'aptitude
- Élections des représentant·es du personnel au conseil médical
- Agenda

RETOUR SUR L'AG

Extraits de notre bilan d'activité présenté lors de l'AG du 26 juin 2023

L'année dernière, lors de notre AG, nous vous avions dit à plusieurs reprises « N'hésitez pas à nous contacter ».
Cette année, nous allons vous dire « N'hésitez pas à râler »

Lors du congrès de notre syndicat à Biarritz, en mai 2022, un des quatre ateliers s'est penché sur le thème de la fiscalité écologique. Syndicalement, l'enjeu environnemental doit faire partie de nos combats, nous portons donc désormais le triptyque :
justice fiscale, justice sociale, justice environnementale !
Plus que jamais Solidaires Finances Publiques est un collectif, une présence, des actes et des luttes !

Remue-méninges et construction du COM
Tour du département par M Girault, réunions dans les différents services organisées par grade, par service et au collège des chef·fes de service.
La demande principale des collègues était une revalorisation de la rémunération tandis que M Girault essayait de vendre la prime au mérite et le flex-office.
Il ressort de ce remue-méninges (appelé chez nous, DGFiP 2030), un simulacre d'écoute.
Localement, il devait en ressortir des propositions : rien de concret !

Fonds d'amélioration des conditions vie au travail :
Pour rappel, l'intersyndicale nationale souhaitait que cette enveloppe s'intègre à la rémunération : refus de la DG.

Dans l'optique de porter le collectif, sous l'impulsion de Solidaires Finances Publiques 62, le montant accordé a été plus important pour les journées de cohésion, qui en grande majorité ont été appréciées. Dans les services où les relations étaient tendues, la journée de cohésion n'a pas fait de miracle.
Nous seuls avons clairement expliqué nos votes, les douches c'était non : trop cher.
Oui au baby-foot, table de pique-nique et ping-pong : allez les utiliser ! Oui pour rappeler notre revendicatif sur la réduction du temps de travail.

Élections professionnelles
Nous sommes toujours 1er au niveau national, et 2ème au niveau départemental.
Nous gagnons même un siège en CSAL et en CDAS.
Merci pour votre confiance !

Défense mutations, recours, listes d'aptitude, audiences :
N'hésitez jamais à faire un recours !!!!
L'entretien se prépare en amont.
Toujours nous contacter !
Rappel : même si on souhaite s'exprimer et râler, ne jamais aller seul·e en audience, ne jamais répondre à chaud à un mail de sa hiérarchie.

SDIF :
Création au 1er janvier 2023.
Information par Solidaires Finances Publiques en mai 2022, les conclusions du GT sur la mission foncière et la création du SDIF sont annoncées. M. Girault nous accuse d'être anxiogène, il fait alors le tour du département.

NE PAS SE RÉSIGNER,
RÂLER, RÂLER ET TOUJOURS RÂLER

PARLONS CONDITIONS DE TRAVAIL

Le CHSCT, instance dédiée à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail, a disparu laissant place à la Formation Spécialisée (FS) du Comité Social d'Administration (CSA).
A en croire nos directeur·rices, rien de nouveau sous le soleil. On modifie les instances mais on ne change rien de fondamental.
Au niveau local, l'instance est le CSAL.
La FS est un élément du CSAL. Elle est composée, pour ses membres titulaires, d'élu·es, titulaires ou suppléant·es du CSAL et pour les suppléant·es, d'agent·es éligibles au CSAL selon les conditions de l'article 31 du décret 2020-1427 du 20 novembre 2020.
Pour le DDFiP du Pas-de-Calais, les membres de la FS étant présent·es en CSAL, on évite les redites et on gagne du temps.
On ne change rien, sauf les modalités d'utilisation du budget en calibrant le budget formation de la FS à la moitié des dépenses annuelles, le reste devant être pris sur l'autre partie du budget. Et en parlant budget, on en parle de l'inflation ? Pour le budget local, on en tient compte mais uniquement pour majorer la réserve qui était auparavant de 6 % en la portant à 9 %. Enfin, la réserve qui est retenue sur le budget et jamais débloquée, autant l'appeler directement l'amputation.
En matière de dépenses, il est déjà compliqué de dépenser dans le cadre des marchés publics. Contacter des prestataires pour des dépenses dans les bâtiments de l'État relève du parcours du combattant et autant vous dire que les factures sont salées. L'organisation des formations doit maintenant obligatoirement passer par des organismes du marché national, aux coûts prohibitifs.

<u>Ce point étant fait, qu'en est-il de nos conditions de travail actuellement ?</u>
Un outil présenté comme destiné à améliorer nos conditions de travail : le télétravail.
On peut être pour ou contre le télétravail, chacun·e devrait pouvoir choisir.
La réalité est toute autre : entre les applications qui foirent, l'organisation compliquée entre les différents plannings, les encadrant·es qui voudraient voir tout le monde travailler de la maison, sauf s'il·elles ont besoin de monde au bureau, ceux et celles qui préfèrent voir l'équipe au bureau, les équipes qui ne se côtoient plus, les nouveaux et nouvelles isolé·es au bureau, les oublié·es qui attendent désespérément du matériel…
On ne peut pas dire que ce mode de fonctionnement soit au point.
Solidaires Finances Publiques 62 insiste sur la nécessité de proposer des formations pour permettre aux agent·es de tous grades de mieux appréhender ce nouveau mode de fonctionnement. La formation a été proposée cette année et annulée pour les managers en raison du manque d'inscriptions.
Conséquence directe du développement du télétravail : les locaux semblent souvent sous-occupés.
D'après la synthèse du GRM, les agent·es n'aiment pas travailler dans de grands espaces vides.
Un problème, des solutions : la DG avait justement pensé optimiser l'occupation des espaces.
Pour éviter aux agent·es de se retrouver dans de grands espaces cherchant désespérément leurs collègues du regard : on réduit les espaces.
Vous pouvez retrouver sur notre site, très régulièrement alimenté, tout le descriptif du flex-office et des espaces de co-working tels que la DG les rêve.
Pour faire un résumé rapide, on regarde la surface totale, en incluant tous les espaces sauf les escaliers, les ascenseurs et les colonnes fixes, on calcule une surface utile par agent·e, et on pondère l'espace par service d'un coefficient calculé selon le temps de présence sur site des agent·es du service.
Pour permettre à tout le monde de trouver une place si le service est au complet, on prévoit des espaces collectifs où chacun·e pourra se connecter.
Double avantage à ce système :
- on libère des espaces qu'on ne chauffera plus en hiver et qu'on pourra proposer à d'autres administrations,
- si on se retrouve de nouveau avec des sites sans chauffage l'hiver, on regroupe les services au complet, on se tiendra chaud.
Les plans du SDIF installé sur 4 sites sont élaborés selon ces nouvelles normes.

<u>Et les conditions de travail dans l'avenir ?</u>
Le Cadre d'Objectifs et de Moyens (COM) 2023-2027 définit les projets d'avenir de la DGFiP. 80 pages de plans dont, comme l'annonce la page 2, « les agents sont les premiers acteurs. ».
Comme je sais que tout le monde connaît déjà ce document par cœur, je ne reviendrai que sur quelques points qui donnent une idée de l'avenir de ces acteur·rices de premier plan.
L'objectif 10 porte sur l'accompagnement motivant et personnalisé. Les agent·es ont fait part de leur souhait d'une gestion plus individualisée de leur parcours. Si personne ne se souvient d'avoir fait cette demande, c'est certainement parce qu'elle émane du Grand Remue-Méninges, qui apparemment nous a tou·tes rendu·es amnésiques puisque la lecture de la synthèse ne nous a pas rappelé grand-chose des échanges sur ce thème.
L'introduction des mesures pour atteindre l'objectif 10 nous montre combien la DGFiP est prévenante puisqu'il est précisé que « l'évolution des compétences » due aux transformations des métiers et au renouvellement des équipes « contribue à l'épanouissement personnel ».
Donc, le NRP et les suppressions de postes contribuent à notre épanouissement.
Si on doutait encore de l'avenir radieux qui nous attend, même document, objectif 12 et description des mesures : « Les conditions de vie au travail seront optimisées par la mise en avant de modalités exemplaires de fonctionnement des équipes donnant à chacun la possibilité de s'exprimer pour améliorer la façon de travailler ensemble. ».
Ne vous attendez pas à une optimisation spectaculaire de vos conditions de travail puisque l'indicateur cible pour 2027 est de 6,5/10.
De plus, quand on regarde la synthèse née de l'expression des agent·es du GRM, on peut s'interroger sur l'interprétation des échanges.
La dernière partie du COM 2023-2027 décrit les objectifs en matière d'eco-responsabilité. La motivation pour protéger et sauver la planète est du même niveau que celle mise en avant pour améliorer les conditions de vie au travail des agent·es…sans vouloir vous désespérer !

LE P'TIT SOLIS
LE JOURNAL DE LA SECTION QUI VA AU CHARBON !

QUELLES ÉTOILES POUR LE SIP DE DEMAIN ?

Le 20 juin dernier, tou·tes les agent·es des SIP ont été invité·es à participer à un séminaire intitulé « le SIP de demain » à Béthune.
Invité·es ! Enfin au départ on ne savait pas trop comment on allait être mangé·es avec cette organisation un peu floue : une journée ? une matinée ? que fait-on l'après-midi ?
Tout ça pour enfin nous apprendre que notre présence était obligatoire et avec un retour au travail pour certain·es ou une réunion de cohésion pour les autres.
Pensée pour les collègues de la côte qui ont passé un long moment en bus !

Monsieur GIRAULT, nous a trouvé inquiet·ètes mais ce séminaire était là pour nous rassurer.

Point important, il y a 10 SIP dans le 62 en 2023 et il y en aura toujours 10 en 2027.
En nous faisant remarquer qu'un SIP comme Lens ou Arras, ne peut pas fonctionner de la même façon que Lillers ou Bruay.

Dans le SIP de demain, tout le monde doit tout faire, décloisonnement, désectorisation avec une réaffirmation de l'accueil (la vitrine). Les agent·es vont devoir savoir tout faire : l'assiette, le recouvrement, les amendes mais aussi savoir informer sur des généralités concernant les autres administrations pour pouvoir orienter au mieux les usager·ères (CAF, CPAM, Caisses de Retraite…).
Des vrais couteaux suisses !!!!

Les agent·es du SIP vont-il·elles assurer l'accueil du foncier ? C'est encore une interrogation sans réponse à ce jour.

Concernant le recouvrement, que vont faire les services puisque le recouvrement forcé part au PRS ?

Monsieur GIRAULT a reconnu qu'en ce moment nos services étaient encombrés par GMBI et on nous a laissé entendre que, par la suite, les contentieux vont être nombreux.

On ne va pas s'ennuyer !

Les collègues restent malgré ce beau séminaire, très inquiet·ètes sur l'avenir des missions.

LES ÉQUIPES SONT FATIGUÉES ET LA MOTIVATION EST EN BERNE.

Vous pouvez retrouver dans l'Unité n°1165 (pages 7 à 10), un dossier sur « missions et organisation des SIP »

Prime pouvoir d'achat : Qui, Quoi, Comment ? !

Le décret est paru le 31 juillet et une FAQ est disponible.

Dans cet article, nous expliquons juste la prime exceptionnelle sans aucune réaction de notre part. Vous la connaissez je n'en doute pas :)

Qui ? !

Plusieurs conditions se sont ajoutées pour en bénéficier :

**Avoir été nommé·e ou recruté·e par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 (si vous avez intégré la fonction publique le 2 février 2023, c'est non),*

**Être employé·e et rémunéré·e par un employeur public au 30 juin 2023,*

**Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.*

Sont exclu·es du bénéfice de la prime :

**Les agent·es public·ques éligibles à la prime portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat de 2022 (prime du partage de la valeur),*

**Les apprenti·es et les étudiant·es en formation ou en stage dans les services,*

**Les agent·es contractuel·les de droit privé,*

**Les vacataires,*

**les agent·es frontalier·ères qui travaillent en France mais résident à l'étranger.*

Quoi ? !

Comment la rémunération est-elle calculée :

La rémunération brute c'est la première colonne de la fiche de paye, aucune cotisation n'est soustraite, le PAS non plus,… Ce chiffre se trouve facilement sur les fiches de paye, il s'agit du total en bas de la colonne "à payer" (sont inclus le TIB, les ACF, l'IMT, la prime de rendement, le forfait télétravail, la PRS si vous en avez l'avez perçue, l'indemnité de résidence, la participation PSC,…). Est exclue, la prise en charge des frais de transports.

Si des retenues sur rémunération ont été opérées ou en cas de congés maladie, seule la rémunération brute effectivement versée est prise en compte.

Pour savoir si vous êtes éligibles et à quel montant, il faut reprendre les fiches de paye du juillet 2022 à juin 2023 et additionner ces montants.

Le montant de la prime déterminé en fonction du barème est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence.

C'est à dire que la prime est proratisée en cas de temps partiel ou de durée d'emploi réduite.

Quand ? !

Le décret ne prévoit pas de date ni de calendrier. Dans la mesure du possible, le versement devrait intervenir en une seule fois, avant la fin de l'année 2023.

Combien ? !

Le montant de la prime exceptionnelle forfaitaire est modulé en fonction de la rémunération brute selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

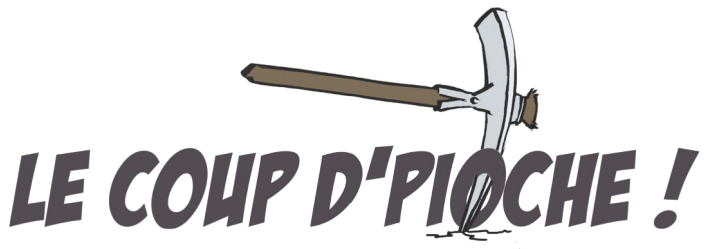

GMBI : Gérer mon bordel intégral

Les collègues ont dû faire face à une affluence des contribuables pendant la campagne des déclarations et ensuite.
De nombreux services ont été impactés par la campagne désastreuse de GMBI (SiP, SIE, Centre de Contact, SdiF).
Et la mauvaise communication a continué : dernier jour, ah non report, dernier jour, ah non, encore un report.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 a alerté la direction le 27 juin, lors de la formation spécialisée du 30 juin, la direction a essayé de nous convaincre que la tempête arrivait à sa fin.
Nous avons à nouveau alerté la direction le 1er août, d'un ras-le-bol des collègues en gestion de ce bordel.

Nous maintenons que cette campagne GMBI est caractéristique de toutes les erreurs et errances dont est capable l'administration : communication faite à l'économie, à la fois inadaptée et contre-productive, applications GESTODL et GMBI non finalisées, refus de toute écoute des agent·es et des représentant·es du personnel, croyance en un dogme techno-solutionniste forcément salvateur…

LISTES D'APTITUDE C EN B ET B EN A

Liste d'aptitude au grade de Contrôleur des Finances Publiques 2e classe.

Attention, la note pour postuler à la liste d'aptitude de C en B 2024 est parue.
La demande doit être déposée au plus tard le 8 septembre 2023.
Petit rappel :
Les conditions pour postuler sont :
– être agent·e administratif·ive ou agent·e technique des finances publiques ;
– justifier d'au moins neuf années de services publics.
Les agent·es doivent être en position statutaire d'activité à la date d'effet de la promotion fixée au 1er septembre 2024.
Les candidatures des agent·es admis·es à la retraite à une date antérieure au 1er septembre 2024 ou qui atteindront la limite d'âge avant cette date ne seront pas examinées.

Liste d'aptitude au grade d'Inspecteur

Attention, la note pour postuler à la liste d'aptitude de B en A 2024 est parue.
La demande doit être déposée au plus tard le 12 septembre 2023.
Petit rappel :
Les conditions pour postuler sont :
– être contrôleur·euse des Finances Publiques ;
– justifier d'au moins quinze années de services publics dont huit ans de services effectifs dans un corps classé en catégorie B.
Les candidatures des agent·es ayant obtenu le grade de contrôleur·euse par LA après le 1er septembre 2014, ne seront pas examinées.

Un conseil : n'attendez pas le dernier moment !

Et surtout : confiez-nous votre dossier pour appuyer votre candidature en nous donnant clairement mandat.

ÉLECTIONS DES REPRESENTANT·ES DU PERSONNEL AU CONSEIL MÉDICAL

Lors du CSAL du 19 juin 2023, ont été élu.es les représentantes et représentants du personnel de la DDFIP au Conseil Médical pour une durée de 3 ans (jusqu'au 31/12/2026).
Cette nouvelle instance, qui remplace le comité médical et la commission de réforme, est consultée sur l'imputabilité au service d'un accident de service, d'un accident de trajet ou d'une maladie professionnelle, et sur leurs conséquences (taux d'invalidité, attribution d'une allocation temporaire d'invalidité, mise à la retraite pour cause d'invalidité).
Liste des élu·es de Solidaires Finances Publiques 62 :

- Nadège BOTTE
- Catherine VERDAUX
- Jonathan DELANNOY
- Anne-Sophie HURTRELLE
- Audrey GUERVILLE

Malgré la volonté affichée de la DGAFP d'en écarter les organisations syndicales par « mesure de simplification » (dans la droite ligne de la loi de la transformation de la fonction publique du 6 août 2019, dite loi « Dussopt » visant notamment à affaiblir les organisations syndicales et la défense des agent·es), nous avons obtenu le maintien de réprésentant·es du personnel au sein de cette instance.

Notre présence au conseil médical en formation plénière nous permet d'être à vos côtés à chaque étape lorsque vous êtes confronté·es à la maladie ou à un accident de service, de faire respecter vos droits et de vous aider dans ces moments difficiles de la vie.

N'hésitez pas à nous contacter le plus en amont possible pour que nous puissions vous conseiller et vous accompagner.

AGENDA

7 septembre : CDAS
(pour rappel : l'arbre de Noël aura lieu le 2 décembre à 14h à Coquelles et le 9 décembre à 14h à Liévin)

22 septembre : CSAL
* évolution de l'organigramme de la direction au 1er janvier 2024,
* point sur l'accueil téléphonique,
* tableau de bord de veille sociale,
* présentation des résultats de l'observatoire interne 2023,
* présentation du règlement intérieur du Centre de Contact,
* point supplémentaire à la demande de SOLIDAIRES Finances Publiques 62 : bilan des mouvements locaux.

20 octobre : FS
* élection du ou de la secrétaire de la FS,
* présentation du guide de prévention du risque amiante dans les bâtiments.

21 novembre : CSAL
* adoption du règlement intérieur,
* ponts naturels 2024,
* le SIP de demain – point suite séminaire du 20/06/2023,
* point sur la mise en place du SdiF.

N'hésitez pas à nous faire remonter questions, remarques, coups de gueule sur les sujets abordés en instance.

CDAS : Conseil Départemental d'Action Sociale
CSAL : Comité Social d'Administration Local
FS : Formation Spécialisée

Contacte nous,
tu as tout à y gagner !

SYNDICAT NATIONAL Solidaires Finances Publiques 62 Section du Pas-de-Calais

SOLIDAIRES *Finances Publiques 62*
10 rue Diderot
62034 Arras Cedex
Tél :03 21 24 68 82,
solidairesfinancespubliques.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
Catherine : 06 35 40 58 65
Nadège : 06 22 02 15 50